

AVIS PUBLIC**DÉPÔT D'UN RÔLE PRÉLIMINAIRE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2027-2028-2029**

Avis public est, par les présentes, donné, par la soussignée, qu'un rôle préliminaire triennal d'évaluation foncière de la Ville de Drummondville pour les années 2027-2028 et 2029 a été déposé au service du Greffe situé au 415 de la rue Lindsay en date du 14 septembre 2026, conformément à l'article 71.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) étant donné que la Ville, aux termes de la résolution 0662/07/26, a donné son intention d'établir des sous-catégories d'immeubles résidentiels et non-résidentiels pour le rôle triennal 2027-2028 et 2029 conformément à l'article 244.64.8.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le rôle définitif devra être signé et déposé au bureau de la greffière au plus tard le 1^{er} novembre 2026.

Une fois le rôle final déposé, une personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer, auprès de la Ville de Drummondville, une demande de révision concernant le nouveau rôle d'évaluation foncière déposé, avant le 1^{er} mai suivant son entrée en vigueur, soit le 1^{er} mai 2027, ou avant le soixante et unième jour qui suit l'expédition de l'avis de modification, conformément aux dispositions des articles 124 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

Toute demande de révision doit être faite sur la formule prescrite, qui est disponible à l'hôtel de ville de Drummondville sis au 415, rue Lindsay à Drummondville, J2G 1G8, et être accompagnée du tarif établi par le règlement municipal de tarification, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. La demande de révision doit exposer succinctement les motifs invoqués à son soutien et les conclusions recherchées. Le dépôt de la demande de révision peut être effectué par la remise de la formule dûment remplie, ou par l'envoi de la formule dûment remplie, par courrier recommandé à l'hôtel de ville à l'adresse précédemment mentionnée.

Le formulaire est également disponible à l'adresse suivante :

<https://www.drummondville.ca/citoyens/taxation-et-evaluation/evaluation-municipale/>

Le rôle d'évaluation préliminaire est actuellement déposé aux archives de la Ville de Drummondville, à l'hôtel de ville, à l'adresse mentionnée précédemment, où tout intéressé peut en prendre connaissance, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Drummondville, ce 15 septembre 2026.



M^e Mélanie Ouellet, greffière de la Ville

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 336 de la *Loi sur les cités et villes*)

Je, M^e Mélanie Ouellet, greffière de Drummondville, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant le dépôt du rôle préliminaire triennal d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2027-2028-2029 sur le site Internet de la Ville de Drummondville le 15 septembre 2026, tel que stipulé au règlement sur les avis publics de la Ville.



M^e Mélanie Ouellet, greffière de la Ville